



L'Association ontarienne des
sociétés de l'aide à l'enfance
Unis pour le bien-être des enfants de l'Ontario

Rapport du bi

Rapport du bien-être
de l'enfance de l'Ontario

2014



L'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance

Unis pour le bien-être des enfants de l'Ontario

Qui est l'AOSAE?

L'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (AOSAE) est la voix du bien-être de l'enfance en Ontario depuis plus de 100 ans, en améliorant et favorisant le bien-être des enfants, des jeunes et des familles. L'AOSAE s'efforce de créer un système hautement efficace de services à l'intention des enfants, auquel les familles et les communautés de l'Ontario ont confiance.

Au nom des 44 sociétés d'aide à l'enfance (SAE) et des six agences autochtones membres affiliées, l'AOSAE offre de la représentation et des relations avec le gouvernement, de l'éducation du public, de la formation, de la gestion de l'information et des connaissances, ainsi que de la planification d'événements. L'AOSAE est dirigée par un conseil d'administration bénévole qui travaille avec les agences membres et le gouvernement afin d'apporter des changements positifs aux services de bien-être de l'enfance. Le présent rapport a été rédigé par l'AOSAE au nom de ses agences membres.

Rapport du bien-être de l'enfance de l'Ontario 2014

La protection des enfants vulnérables et de leur famille est au cœur du travail en bien-être de l'enfance. Chaque année, le secteur du bien-être de l'enfance de l'Ontario examine les problèmes systémiques qui ont une incidence sur les personnes dans leur communauté et agit en vue de faire avancer les priorités qui améliorent la vie des personnes qu'il sert.

Dans chaque collectivité et dans toute la province, les sociétés d'aide à l'enfance (SAE) ont établi des relations à long terme avec d'autres services sociaux qui partagent les mêmes objectifs. Des consultations avec les fournisseurs de services aux enfants, aux jeunes et aux familles, ainsi qu'avec les enfants et les familles eux-mêmes, et des discussions avec le gouvernement, contribuent à éclairer les priorités et les recommandations exposées dans le présent Rapport du bien-être de l'enfance. Ce rapport vise à mettre en lumière le travail des SAE, et surtout, à vous encourager à vous joindre à elles pour améliorer le système qui appuie les enfants et les familles ayant les plus grands besoins dans nos collectivités.

Cette année, le secteur a déterminé six aspects en tant que priorités de changement. Ils reflètent les

problèmes particuliers qui ont une incidence sur le travail des SAE ainsi que sur les services et les soutiens fournis aux enfants, aux familles et aux communautés, et font partie de la transformation et de l'amélioration des services continues. Nous demandons au gouvernement, aux autres organismes de services sociaux et au public d'appuyer les priorités énoncées dans le présent rapport. Nous devons tous collaborer pour poursuivre le mouvement d'amélioration de notre réseau de sécurité sociale, afin de nous assurer que les communautés continuent de s'épanouir en prenant soin de leurs membres les plus vulnérables. Dans cette optique, le Rapport du bien-être de l'enfance 2014 souligne l'importance des priorités suivantes :

1. Appuyer les familles pour protéger les enfants au domicile

Qu'est-ce que cela signifie?

Certaines familles ont besoin d'aide pour assurer la sécurité de leurs enfants au domicile. L'accès à des programmes de soutien, du counseling, de l'information et des recommandations vers des services communautaires peut constituer la seule aide dont ces familles ont besoin. Mais si elles ne reçoivent pas cette aide, un problème ou une difficulté pourrait se transformer en une situation grave qui nécessitera éventuellement un engagement plus intense avec les services du bien-être de l'enfance ou d'autres services sociaux.

Par exemple, un parent ayant des problèmes de santé mentale, au milieu d'une crise ayant une incidence sur sa capacité de s'occuper d'un enfant, peut avoir besoin de services à court terme pour ses enfants, alors que le parent reçoit de l'aide. Une recommandation vers une SAE pour obtenir de l'aide intensive à court terme lorsque ce parent en a le plus besoin lui permettrait de se concentrer sur son rétablissement, tout en sachant que ses enfants seront bien et en sécurité.

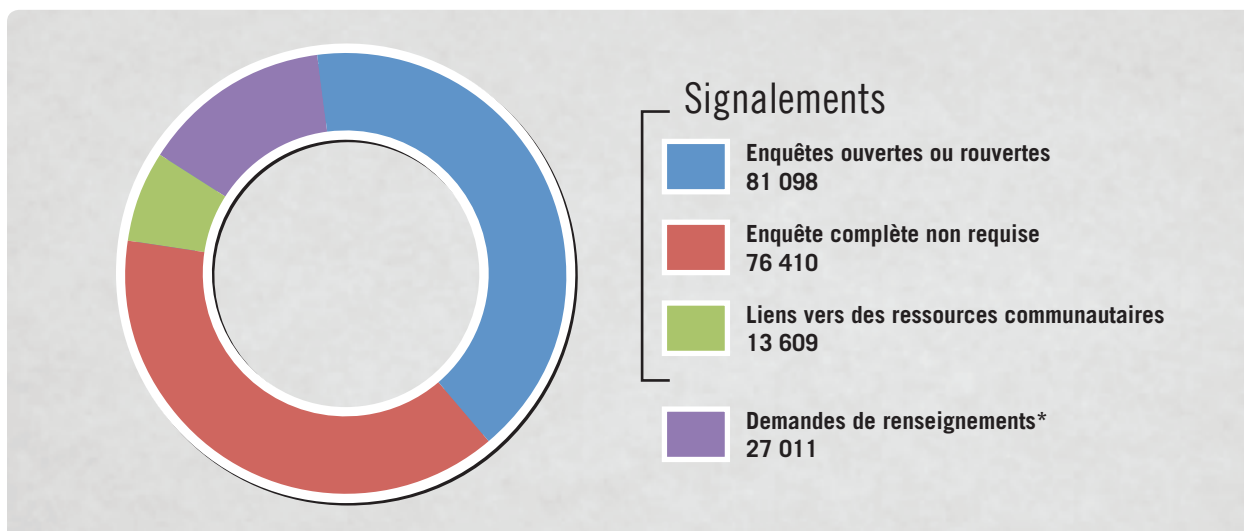


Figure 1 : Total des signalements et demandes de renseignements – Exercice 2013-2014¹

Plus de 198 000 signalements et demandes de renseignements ont été faits aux SAE en 2013-2014. Les demandes de renseignements incluent les appels visant à trouver des programmes communautaires et les questions concernant l'éducation des enfants, alors que les signalements sont des appels concernant la sécurité ou le mieux-être d'un enfant ou des signalements de la part d'autres services à l'enfance.

* Étant donné que la déclaration des demandes de renseignements généraux est discrétionnaire, les SAE ne déclarent pas toutes le nombre de demandes de renseignements généraux qu'elles reçoivent dans une année, ce qui engendre des données sous-représentées.

Pourquoi est-ce une priorité?

La prestation d'une aide précoce et intensive, au bon moment, peut contribuer à éviter le recours à des services à long terme ou plus intensifs. Des indicateurs sociaux suggèrent que certains enfants peuvent être à plus haut risque de nécessiter des services du système du bien-être de l'enfance. La santé mentale, la toxicomanie ainsi que la violence familiale sont des motifs courants de recommandations vers une SAE. La pauvreté et l'isolement signifient souvent que ces parents ont peu d'options d'aide informelle. S'ils reçoivent de l'aide dès que les préoccupations de protection de l'enfant surviennent, ils peuvent éviter le recours à

des services à long terme et intensifs. Les résultats pour l'enfant et la famille sont améliorés, et les coûts à long terme seront probablement moins élevés.

Quelles mesures ont été prises?

Les SAE travaillent pour aider les familles à être fortes et à assurer la sécurité des enfants. Depuis près de 10 ans, le gouvernement et le secteur du bien-être de l'enfance ont mis en œuvre des changements – la transformation – qui mettent davantage l'accent sur le travail avec les familles afin de réduire les risques grâce à de l'intervention,

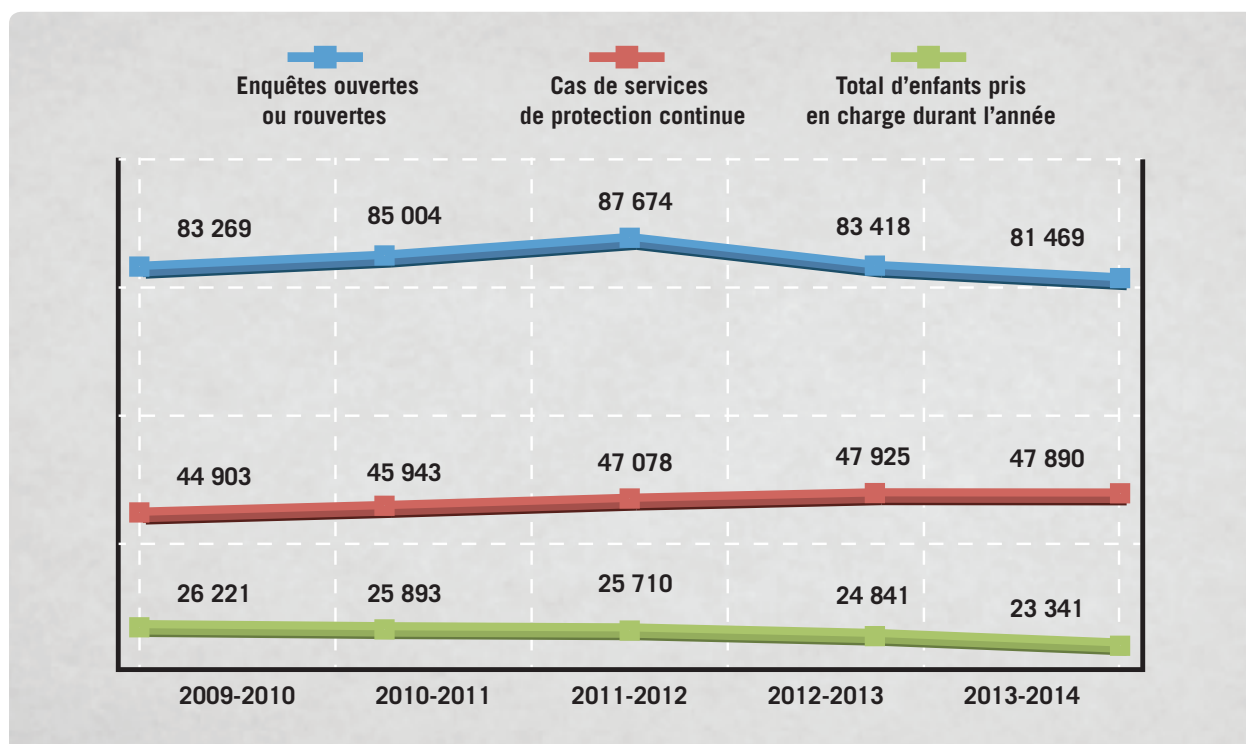


Figure 2 : Sommaire des services de protection de l'enfance – Exercices 2009-2010 à 2013-2014²

Comme le montre la Figure 2, le nombre de cas de protection continue s'est stabilisé au cours des deux dernières années. Un accent prononcé sur le travail avec les familles et les proches s'est traduit par une diminution du nombre d'enfants ayant été pris en charge par une SAE au cours de chacune des cinq dernières années.

2. Rapports trimestriels au MSEJ soumis par les SAE membres à l'AOSAE, au 30 septembre 2014

Les SAE offrent un filet de sécurité aux nourrissons, aux enfants et aux jeunes qui subissent ou risquent de subir des mauvais traitements physiques, sexuels ou affectifs, de la négligence ou l'abandon. Elles offrent aussi de l'aide aux familles ayant besoin d'un soutien additionnel et à celles qui déclarent avoir besoin d'aide. On insiste beaucoup sur l'élimination du risque de sorte que les enfants puissent rester dans leur famille, tout en étant en sécurité et en s'épanouissant. Bien que les SAE soient souvent connues pour leurs rôles plus intrusifs – comme celui de retirer les enfants de milieux non sécuritaires et de les prendre en charge –, la grande majorité du travail des SAE consiste à protéger les enfants en aidant les familles à rester unies.

Les familles font souvent face à de nombreux problèmes, comme la pauvreté, la toxicomanie, le chômage, des problèmes de santé mentale ou du logement inadéquat, ce qui peut entraîner un stress ou des complications qui ont une incidence sur leur capacité de s'occuper de leurs enfants. Un enfant peut souffrir de négligence en raison de la situation financière et de logement de sa famille, ou encore, une famille peut avoir besoin de soutiens en intervention parce qu'un parent a des problèmes de santé mentale qui poussent la famille à abandonner ses enfants.

comme des programmes visant à améliorer les compétences parentales, de l'aide pour trouver du logement approprié ou de la mise en relation avec les ressources communautaires. Dans presque 90 %³ des cas traités par les SAE, les enfants restent dans leur famille, et on les appuie ensemble en tant qu'unité familiale. Les changements aux politiques permettent des approches différentes – et adaptées – des services aux familles, des évaluations et des plans de services intensifs, des contacts avec de nombreux autres professionnels et fournisseurs de services, des dispositions d'aide de la part de membres de la famille élargie, ainsi que des visites fréquentes chez la famille des enfants, alors qu'ils restent au domicile familial.⁴ Du travail a été accompli avec d'autres fournisseurs de services sociaux aux enfants concernant les protocoles et les programmes visant à aider à régler de façon précoce les problèmes liés au bien-être de l'enfance, ainsi qu'à accroître la sensibilisation à la façon et

au moment de déclarer des soupçons de mauvais traitements ou de négligence.

Qu'est-ce qui doit être fait?

On doit mettre un accent continu sur l'engagement précoce avec les familles et sur l'investissement dans les bons services au bon moment. Cela ne signifie pas seulement du soutien continu aux SAE pour qu'elles s'engagent tôt et efficacement avec les familles, mais aussi que ces services soient offerts rapidement et suffisamment dans les collectivités aux familles qui en ont besoin. Cela consiste à adopter une approche exhaustive et stratégique afin d'appuyer les familles réputées vulnérables. Il faut que le gouvernement s'engage de façon continue à offrir une plus vaste gamme de services sociaux, notamment qu'il s'attaque aux causes sous-jacentes comme la pauvreté, l'isolement, la toxicomanie et la violence.

3. Fondé sur les données de 2013-2014 des SAE rapportées à l'AOSAE et au MSEJ

4. Consultation prébudgétaire 2014-2015 de l'AOSAE : Soumission au comité permanent des finances et des affaires économiques. Janvier 2014



Recommandations

- Continuer de reconnaître que les approches d'intervention précoce doivent faire l'objet d'investissements importants pour les enfants dont on a déterminé qu'ils ont besoin de la protection d'une SAE.
- Accroître les investissements dans les services cruciaux comme la santé mentale des jeunes et des adultes, le soutien en cas de violence entre partenaires et le traitement de la toxicomanie, de sorte que les services soient offerts lorsqu'on en a besoin, afin de prévenir l'aggravation des problèmes familiaux au point où les préoccupations relatives à la protection des enfants augmentent.

L'aide précoce aux personnes qui en ont besoin peut faire une différence

Nadya et ses enfants sont arrivés au Canada en tant que réfugiés, ayant fui la violence et la persécution dans leur pays d'origine. À son arrivée en Ontario, Nadya n'avait pas de famille ni d'amis pour l'aider, mais elle était déterminée à subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants. En cumulant trois emplois, elle arrivait presque à joindre les deux bouts, mais cela a fait en sorte qu'elle est devenue stressée et dépressive, et que ses enfants ont dû prendre soin les uns des autres durant de longues périodes sans supervision. Après qu'un voisin a appelé pour déclarer ses préoccupations concernant le fait que les enfants étaient laissés seuls, la SAE a appris à quel point Nadya avait de la difficulté – à nourrir et habiller ses enfants et en prendre soin, particulièrement sans aide d'amis ou d'une famille. La SAE l'a orientée vers des services aux nouveaux arrivants, Ontario au travail, du counseling et des programmes communautaires, qui ont offert à ses enfants du mentorat et des activités. Nadya a été en mesure de créer un réseau d'amis positif, de prendre de meilleures dispositions de garde d'enfants et de supervision ainsi que d'obtenir du counseling en vue de régler sa dépression.

Services sociaux interconnectés

Les SAE incarnent l'interconnexion des services sociaux de l'Ontario. Il est rare qu'un enfant ou une famille soient signalés à une SAE sans qu'on ait déjà communiqué avec d'autres services dans la communauté et qu'il y ait eu engagement de ceux-ci. Les familles font souvent face à de nombreux problèmes – comme la pauvreté, la toxicomanie, le chômage, des problèmes de santé mentale ou du logement inadéquat – qui les mènent à avoir besoin du soutien d'une SAE.

Le contraire est aussi vrai – lorsqu'un enfant ou une famille font appel à une SAE, ils ont souvent besoin de l'aide de multiples services pour assurer la sécurité au domicile. Le soutien en toxicomanie, les services de santé mentale et l'aide au logement ne sont que quelques exemples de fournisseurs de services qui peuvent participer à remettre une famille dans une situation saine et sécuritaire.

Alors que le secteur du bien-être de l'enfance s'efforce de trouver des moyens plus efficaces et efficients de protéger les enfants et d'assurer leur sécurité, il travaille avec ses partenaires communautaires et les fournisseurs de services sociaux pour améliorer le mieux-être de tous les enfants de la province. Toutes les ressources en services sociaux de l'Ontario à l'intention des familles et des enfants doivent être appuyées par le gouvernement et le public afin que la sécurité et le mieux-être des enfants deviennent la principale priorité. Après tout, nous avons tous la responsabilité de protéger les enfants.

Enquête sur Jeffrey Baldwin

Les SAE travaillent avec une vaste gamme de fournisseurs de services et partenaires pour préserver l'unité familiale et assurer la sécurité des enfants. On a mené récemment une enquête sur les circonstances entourant le décès de Jeffrey Baldwin en 2002, un enfant qui est passé entre les mailles du filet de plusieurs services sociaux, ce qui l'a rendu vulnérable face aux mauvais traitements mortels de la part de ses grands-parents. Le verdict du jury du coroner découlant de l'enquête a énoncé une série de recommandations qui insistent sur l'importance de travailler ensemble pour assurer la sécurité des enfants. Depuis le malheureux décès de Jeffrey, on a apporté de nombreux changements au système du bien-être de l'enfance, ainsi qu'à d'autres services sociaux de la communauté et à la façon dont ces fournisseurs de services sociaux interagissent.

2. Hausser l'âge de protection à 18 ans

Qu'est-ce que cela signifie?

Actuellement, les lois ontariennes qui protègent les enfants contre les mauvais traitements et la négligence ne s'appliquent pas aux enfants lorsqu'ils atteignent l'âge de 16 ans. La plupart des construits sociaux et juridiques estiment qu'une personne devient adulte lorsqu'elle atteint l'âge de 18 ans. On doit avoir 18 ans pour faire une demande de carte de crédit, de permis de mariage ou d'aide sociale, et à cet âge, les ordonnances de garde et de droit de visite des parents concernant l'enfant ne peuvent plus être mises à exécution. Les modifications apportées à la *Loi sur l'éducation* en 2006 obligent les jeunes à fréquenter l'école jusqu'à 18 ans, à moins qu'ils aient obtenu leur diplôme. Malgré ces statuts, en Ontario, les lois actuelles régissant le bien-être de l'enfance suggèrent que l'enfant est assez âgé pour se protéger ou obtenir de l'aide lui-même au moment où il atteint l'âge de 16 ans – deux ans avant d'être autrement considéré comme un adulte.

Pourquoi est-ce une priorité?

Les jeunes qui ont entre 16 et 17 ans et qui ne se sentent pas en sécurité dans leur situation familiale ne peuvent pas accéder à des services de protection. Ils doivent subir les mauvais traitements ou quitter le domicile sans soutien. Même s'ils s'adressent aux services sociaux pour obtenir de l'aide financière, il est possible qu'on communique avec leurs parents – ce qui pourrait les rendre encore plus à risque. Nombre d'entre eux deviennent itinérants. L'Ontario est l'une des rares provinces au Canada à ne pas offrir de services de protection jusqu'à l'âge de 18 ans. Non seulement cela décale des normes sociétales, mais cette situation va à l'encontre de la convention des Nations Unies sur les enfants et les

jeunes. Le mandat doit être modifié pour s'assurer que tous les enfants et les jeunes sont protégés.

Quelles mesures ont été prises?

En 2008, le gouvernement de l'Ontario a apporté des modifications, de sorte que les jeunes de 16 ans qui avaient déjà été pris en charge par une SAE puissent revenir et recommencer à obtenir de l'aide. À ce moment-là, on s'est rendu compte de la vulnérabilité de ces jeunes.

Depuis ce temps, le gouvernement a fait d'autres annonces et investissements pour les jeunes actuellement et anciennement pris en charge; cependant, les jeunes qui n'ont pas déjà été pris en charge par une SAE ne peuvent pas accéder aux services de protection ou de soutien lorsqu'ils atteignent l'âge de 16 ans.

Qu'est-ce qui doit être fait?

Le public doit se tenir debout et s'exprimer au nom des jeunes qui ont besoin d'aide et de protection, mais qui ne peuvent pas en obtenir en vertu du mandat actuel. Le gouvernement doit revoir les lois afin d'offrir cette protection cruciale.

Recommandation

- Apporter des changements aux lois, règlements et politiques afin d'offrir des services de protection aux jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans et fournir les ressources requises.

Mandat statutaire

En Ontario, les SAE ont la responsabilité juridique exclusive d'offrir des services de protection de l'enfance. Les activités et l'objectif d'une SAE sont énoncés dans la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* (LSEF).⁵ Cette loi exige que les SAE assument les fonctions suivantes :

- Faire enquête sur les allégations ou les preuves selon lesquelles des enfants qui ont moins de 16 ans peuvent avoir besoin de protection.
- Protéger les enfants qui ont moins de 16 ans.
- Offrir aux familles des services d'orientation, de consultation et d'autres services pour protéger les enfants ou pour empêcher que surviennent des situations qui nécessitent cette protection.
- Fournir des soins aux enfants qui leur sont confiés.
- Exercer une surveillance sur les enfants qui leur sont confiés.
- Placer des enfants en vue de leur adoption.

Les lois régissant les SAE prévoient aussi de fournir de la protection aux enfants qui ont subi des sévices ou sont à risque d'en subir.



Histoire de Monica

« J'ai été prise en charge lorsque j'avais 15 ans parce que je subissais des mauvais traitements graves à la maison. Mon enseignante a appelé la SAE, ce qui signifiait que je devais aller vivre en sécurité dans une famille d'accueil. Ma sœur avait 16 ans, et la SAE ne pouvait pas l'aider. J'espère que le gouvernement apportera des changements pour protéger tous les jeunes. Ma sœur méritait qu'on l'aide autant que moi. »

5. Pour connaître toutes les fonctions dont doit s'acquitter une SAE en vertu de la loi, reportez-vous à l'article 15. (3) de la LSEF

3. Élargir les programmes de subventions afin de donner à tous les enfants et jeunes la chance de s'établir dans une famille permanente

Qu'est-ce que cela signifie?

Le programme de subventions actuel offre des allocations mensuelles aux parents qui adoptent ou assument la garde légale des pupilles de la Couronne âgés de 10 à 17 ans ou des groupes de frères et sœurs. Bien que cela aide à trouver des foyers pour les enfants qui sont plus difficiles à placer, il existe des failles. Les subventions ciblées sont seulement offertes jusqu'à ce que l'enfant adopté atteigne l'âge de 18 ans, ce qui signifie que ces enfants ou les parents adoptifs perdront les soutiens qu'ils auraient autrement reçus jusqu'à ce que le jeune atteigne l'âge de 21 ans ou 25 ans si le jeune était resté en placement d'accueil.⁶

Les jeunes ayant un handicap développemental ou physique perdent les soutiens que la SAE peut offrir, et surtout, les familles perdent l'accès à la représentation de la SAE pour les aider à accéder aux services offerts par d'autres programmes spécialisés.

Une autre faille existe pour certaines familles de proches qui s'engagent afin d'aider leurs jeunes proches. Il existe deux options de placement chez un proche – une qui est très structurée et subventionnée, et l'autre qui est moins formelle et où la famille reçoit peu d'aide financière continue, si elle en reçoit.

L'élargissement des subventions signifie une nouvelle façon d'appuyer les enfants et les jeunes dont on s'occupe par l'entremise d'une SAE en s'assurant que tous ont accès aux ressources, comme celles qui seraient offertes en placement d'accueil. Cela permet aux familles de s'engager à vie pour élever des jeunes qui seraient autrement placés en famille d'accueil ou en foyer de groupe. Cela s'applique à l'adoption, à la garde légale ou la tutelle, aux dispositions avec les familles de proches ainsi qu'aux soins conformes aux traditions pour les Autochtones ainsi que les Premières nations, Métis et Inuits (PNMI).

Le rôle du gouvernement en matière de bien-être de l'enfance

Le bien-être de l'enfance en Ontario est régi par la LSEF, qui est établie par le gouvernement de l'Ontario. Le rôle du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) est de financer et de surveiller les SAE, d'élaborer des politiques visant à appuyer le programme du bien-être de l'enfance provincial ainsi que d'octroyer des licences aux foyers de groupe et aux familles d'accueil à l'intention des enfants.

6. De nombreux programmes sont maintenant offerts aux jeunes non adoptés ayant entre 18 et 21 ans, notamment du soutien financier et du counseling, des soutiens aux études postsecondaires ainsi que des soins de santé et dentaires, dont certains sont offerts jusqu'à l'âge de 25 ans.

Pourquoi est-ce une priorité?

Tous les enfants et les jeunes dont on s'occupe par l'entremise d'une SAE devraient bénéficier des meilleures chances d'avoir une famille permanente. Un programme de subventions provincial uniforme, qui appuie tous les enfants et jeunes jusqu'à l'âge de 21 ans, offrirait la meilleure possibilité d'obtenir des familles permanentes.

Quelles mesures ont été prises?

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, le gouvernement a instauré un nouveau programme de subventions ciblé pour les jeunes de 10 à 17 ans, et pour les groupes de frères et sœurs. Cela s'est traduit par une certaine augmentation de la proportion d'enfants placés dans des foyers permanents.

Les SAE sont parvenues à s'assurer que plus d'enfants pris en charge par une SAE trouvent un foyer dans des environnements familiaux plutôt que dans des foyers de groupe ou en établissement. Pour les enfants qui sont pris en charge de façon permanente (pupilles de la Couronne), l'accent a été mis sur l'aide à trouver des familles permanentes. Le nombre d'enfants qui sont pris en charge, ainsi que ceux qui sont devenus pupilles de la Couronne, a constamment diminué au cours des cinq dernières années. La moyenne mensuelle du nombre d'enfants pris en charge a diminué, étant passée de 17 674 en 2009-2010 à 15 895 en 2013-2014⁷; de la même manière, le nombre de pupilles de la Couronne a diminué, étant passé de 9 126 à 6 980 durant la même période de cinq ans.⁸

Qu'est-ce qui doit être fait?

Alors que les SAE continueront à trouver des foyers et des familles pour les enfants pris en charge, les programmes de subventions doivent être élargis à

l'adoption et aux autres relations permanentes pour les enfants plus âgés et les enfants ayant des besoins spéciaux. Cela inclurait non seulement l'adoption et la garde légale ou la tutelle, mais également les dispositions de placement chez des proches ou dans la famille ainsi que les dispositions de placement selon les soins conformes aux traditions pour les enfants autochtones et des PNMI.

Recommandations

- Examiner les programmes de subventions afin de s'assurer qu'ils permettent aux familles de prendre des engagements à vie pour adopter des enfants plus âgés, des groupes de frères et sœurs ainsi que des enfants plus jeunes ayant des besoins exceptionnels.
- Offrir des soutiens et des subventions pour les jeunes adoptés durant la même période que pour les jeunes qui sont en placement d'accueil – jusqu'à l'âge de 21 ou 25 ans.
- Étendre les subventions à toutes les formes de relations familiales à long terme – placement chez un proche, garde légale, adoption et placement selon les soins conformes aux traditions.



7. Rapports trimestriels au MSEJ soumis par les SAE membres à l'AOSAE, au 30 septembre 2014

8. Rapports trimestriels au MSEJ soumis par les SAE membres à l'AOSAE, au 30 septembre 2014

4. « Rester » – changer la culture de la prise en charge de sorte que les jeunes restent au domicile familial jusqu'à la fin de leurs études

Qu'est-ce que cela signifie?

Malgré de nombreux changements positifs, le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario s'attend toujours que les jeunes de 17 ans se préparent à être autonomes, de sorte qu'ils puissent quitter leur famille d'accueil à 18 ans – avant l'âge où la plupart des jeunes terminent leurs études secondaires. En mars 2013, environ 5 600 enfants et jeunes de 16 ans ou plus étaient pris en charge.⁹ Bien que l'adoption puisse être une option pour certains de ces jeunes, d'autres préféreraient rester au sein de leur famille d'accueil tout en tentant de maintenir des relations sécuritaires avec les membres de leur famille d'origine. Ils ont besoin de soutiens solides pour faire une transition harmonieuse vers l'âge adulte.

Pourquoi est-ce une priorité?

Les recherches ont démontré que les jeunes ont de meilleures chances de terminer leurs études s'ils restent au domicile familial jusqu'à l'âge de 21 ans. Au Royaume-Uni, le programme « Staying Put » a démontré que les jeunes pris en charge qui restaient dans leur famille d'accueil étaient deux fois plus susceptibles de poursuivre leurs études à temps plein que ceux qui n'y restaient pas.¹⁰ La plupart des parents ne s'attendraient pas à ce que leurs propres enfants quittent le domicile familial à 17 ou 18 ans. Les jeunes qui sont pris en charge, et qui ont de plus grands défis, devraient avoir au moins le même accès au soutien familial que leurs pairs.



9. OACAS Ontario Child Welfare Funding and Services Report: Fiscal Year 2012-13. Décembre 2013

10. Her Majesty's Government. "STAYING PUT" Arrangements for Care Leavers aged 18 and above to stay on with their former foster carers, DWP and HMRC Guidance. Mai 2013

L'accent sur le départ du domicile familial à 18 ans a une incidence encore plus forte sur les jeunes ayant des incapacités. Lorsque ces jeunes atteignent l'âge de 18 ans, ils perdent souvent l'accès aux soutiens dont ils bénéficiaient lorsqu'ils étaient pupilles de la Couronne et doivent tenter de trouver du soutien dans la communauté par l'entremise de programmes de services sociaux. Le fait de rester au domicile familial est crucial pour les aider à terminer leurs études et planifier leur vie adulte le mieux possible.

Quelles mesures ont été prises?

Les récents rapports *Youth Leaving Care Hearings Report* (2011) et *My Real Life Book* (2012), ainsi que le Plan directeur visant un changement fondamental du système de bien-être de l'enfance de l'Ontario (2013), sont d'importantes étapes dans la bonne direction. Le gouvernement a reconnu les difficultés auxquelles font face les pupilles de la Couronne, particulièrement lorsqu'ils quittent la prise en

charge. Des progrès ont été réalisés au cours des dernières années sous forme d'aide à l'éducation, de soins de santé, d'aide financière et d'autres soutiens à l'intention de ce groupe vulnérable.

Qu'est-ce qui doit être fait?

Le gouvernement doit faire preuve de leadership afin de moderniser la philosophie de prestation de services aux jeunes, en leur offrant les mêmes possibilités et soutiens que leurs pairs non pris en charge.

Recommandation

- Favoriser activement un programme de politiques permettant de « rester au domicile familial » afin d'offrir aux jeunes la possibilité de terminer leurs études secondaires et de choisir un cheminement de carrière, tout en étant appuyés par la famille (incluant le placement d'accueil et chez un proche) jusqu'à l'âge de 21 ans inclusivement.

Initiative des avantages sociaux pour les jeunes quittant la prise en charge

Le gouvernement a récemment étendu les avantages de soins de santé et dentaires aux anciens jeunes pris en charge (Initiative des avantages sociaux pour les jeunes quittant la prise en charge). Il s'agit d'un grand progrès. L'AOSAE et les jeunes pris en charge revendiquaient ce changement depuis 2006. Cette initiative contribue à ce que les anciens jeunes pris en charge soient sur le même pied d'égalité que leurs pairs et leur procurera de meilleures chances de vivre une transition plus harmonieuse vers l'âge adulte, une plus grande résilience ainsi que des aptitudes en soins personnels améliorées. Pour certains jeunes, les avantages contribueront à diminuer la possibilité que cette population à haut risque se retrouve dans la pauvreté à l'âge adulte. Cette année, près de 1 000 jeunes qui atteindront l'âge de 21 ans auront accès à l'Initiative des avantages sociaux pour les jeunes quittant la prise en charge.

5. Appuyer un programme de services du bien-être de l'enfance viable aux Autochtones et aux Premières nations, Métis et Inuit (PNMI) définis par ces communautés

Qu'est-ce que cela signifie?

Historiquement, le système du bien-être de l'enfance offre des services selon une approche eurocentrique du bien-être de l'enfance. Ces formes d'engagement n'ont pas été utiles pour de nombreux Autochtones et PNMI, et ont causé des préjudices dans de nombreux cas. Les effets des traumatismes intergénérationnels causés par les pensionnats et la colonisation ont toujours un impact sur le bien-être de l'enfance autochtone et des PNMI aujourd'hui.

Bien que les lois permettent au gouvernement de désigner des agences de bien-être de l'enfance autochtones et des PNMI pour servir les enfants et les familles de ces communautés, les ressources n'ont pas été fournies pour appuyer ce travail. Ces agences sont nouvelles et sont encore en processus d'établissement. Elles font face à des défis très différents et à des exigences additionnelles, et malgré tout, elles sont financées de la même façon que leurs homologues n'étant pas des agences autochtones et des PNMI. Chaque année, elles ont de la difficulté à offrir des services au même niveau que ceux qui sont fournis dans d'autres communautés. Cela s'ajoute aux soutiens sociaux inadéquats aux communautés autochtones et des PNMI, comme les soutiens en santé mentale, les services de toxicomanie et les programmes de justice à l'intention des enfants.

Les Autochtones et les PNMI définissent leurs besoins et conçoivent les services qui les aideront. Parce que de nombreux facteurs sont en cause, une

nouvelle approche est nécessaire. Le public et les décideurs doivent comprendre l'histoire et le rôle qu'ils devraient jouer afin d'appuyer les Autochtones et les PNMI dans la proposition de solutions.

Pourquoi est-ce une priorité?

Les enfants et les jeunes Autochtones et des PNMI sont surreprésentés chez les enfants pris en charge; ils représentent 3 % de la population, mais plus de 18 % des enfants pris en charge en Ontario.^{11,12,13,14} Le nombre de personnes autochtones et des PNMI au Canada augmente à un taux beaucoup plus élevé que dans d'autres groupes de population, la population est plus jeune, et l'Ontario a la plus importante population autochtone et des PNMI parmi toutes les provinces du Canada. Ces facteurs indiquent qu'il y a un besoin croissant et qu'il est temps d'agir.

Les taux de pauvreté, de domiciles surpeuplés, de grossesses à l'adolescence, de suicides, de mauvais traitements et de contacts avec une SAE sont tous plus élevés que dans la population générale de façon exponentielle.^{15, 16} L'isolement et le coût de la vie élevé dans les communautés des Premières nations éloignées et nordiques, les difficultés de recrutement et de rétention du personnel, et même l'absence de connexion Internet dans de nombreuses régions éloignées, rendent le travail du bien-être de l'enfance encore plus difficile.

11. Enfants autochtones et des PNMI âgés de 0 à 15 ans en Ontario

12. OACAS Ontario Child Welfare Funding and Services Report: Fiscal Year 2012-13. Février 2014

13. Recensement de 2011. Statistique Canada

Quelles mesures ont été prises?

Le gouvernement de l'Ontario a investi dans des services aux enfants et jeunes Autochtones, notamment l'ajout d'intervenants en santé mentale et des programmes communautaires à l'intention des jeunes et des adolescents. En janvier 2013, le gouvernement a annoncé une stratégie et s'affaire à engager des partenaires autochtones pour transformer les services. Les communautés attendent les résultats. Dans le domaine du bien-être de l'enfance, certaines Premières nations se préparent à assumer un mandat du bien-être de l'enfance officiel, et s'attendent à être en mesure d'aller de l'avant bientôt, selon l'approbation et les ressources du gouvernement. Le financement des services du bien-être de l'enfance autochtones et des PNMI est un enjeu de longue date. Le gouvernement a répondu par des solutions limitées dans le temps, mais la viabilité à long terme n'a pas encore été abordée.

Qu'est-ce qui doit être fait?

Deux enjeux majeurs nécessitent une attention immédiate. D'abord, le droit des communautés autochtones et des PNMI de déterminer et d'offrir des services à leur propre population, comme l'énonçait la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* en 1985, doit être concrétisé. Des décennies d'expérience en prestation de services selon le « modèle dominant » et le modèle de financement normalisé ont toujours engendré de mauvais résultats. Ensuite, les besoins de ces communautés sont différents; ils sont grands et doivent être financés en conséquence.

Ces facteurs démontrent le besoin d'une approche différente de financement des services aux communautés autochtones et des PNMI. Le droit de ces communautés d'élaborer et d'offrir des services à leurs propres personnes doit être respecté.

14. Enquête nationale auprès des ménages 2011

15. Statistique Canada, 2005. *Projections des populations autochtones, Canada, provinces et territoires – 2001 à 2017*

16. Kiskisik Awasisak – *Understanding the Over-Representation of First Nations Children in Child Welfare*, p. 67 - 89

Les communautés autochtones et des PNMI ont élaboré leurs propres modèles, et ces derniers ont de meilleures chances de fonctionner s'ils sont appuyés et reconnus.

Recommandations

- Inclure les communautés autochtones et des PNMI ainsi que les fournisseurs de services de ces communautés dans l'élaboration d'une stratégie autochtone et des PNMI cohésive afin de combler les failles du système.
- Engager les experts en bien-être de l'enfance autochtone et des PNMI ainsi que collaborer avec eux pour élaborer un plan clair, avec des ressources, pour appuyer la désignation d'agences autochtones et des PNMI qui sont maintenant prêtes à assumer le mandat de protection de l'enfance.
- Poursuivre le travail concernant les lois et les politiques afin de s'assurer que le mandat de la prise en charge des enfants autochtones et des PNMI est rempli par ces communautés.
- Éliminer les contraintes du modèle de financement des SAE servant les enfants et les familles autochtones et des PNMI, incluant la prestation des ressources requises pour répondre aux besoins liés à la culture et à la guérison des enfants et des familles, ainsi que des ressources nécessaires à la mise en place d'une infrastructure de prestation de services appropriée.
- Accroître la sensibilisation et l'éducation du public concernant la situation actuelle des communautés autochtones et des PNMI de l'Ontario.

6. Continuer d'élaborer un système du bien-être de l'enfance viable, responsable et transparent

Au cours des cinq dernières années, en commençant par la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance, le système du bien-être de l'enfance a procédé à des changements importants pour améliorer la responsabilisation et la transparence ainsi que pour s'assurer qu'il est viable. Bien qu'il y ait eu des avancées, on doit en faire plus, particulièrement pour ce qui est de créer des modèles de gouvernance solides, de poursuivre l'élaboration d'un système de mesure du rendement, de renforcer les pratiques en ressources humaines, de garantir un modèle de financement sain ainsi que d'appuyer et d'aligner les services sociaux aux enfants et aux familles.

Gouvernance communautaire

Les conseils d'administration des SAE sont composés de bénévoles de la communauté. Ce modèle de gouvernance communautaire met le fardeau sur le conseil quant au fonctionnement et au mieux-être financier de leur agence. Actuellement, il n'existe pas de loi pour protéger les membres du conseil contre la responsabilité si une SAE est aux prises avec un problème lié à la prestation de services statutaires. Étant donné les défis de financement continus auxquels font face les SAE, les conseils s'efforcent de fonctionner de façon responsable et transparente, dans le cadre d'une enveloppe de financement restreinte, tout en offrant en quantité suffisante les services de qualité requis par la communauté. L'absence de soutiens législatifs pourrait décourager les membres de la communauté de s'engager ainsi que limiter la souplesse et la faculté d'adaptation des conseils.

Gestion du rendement

Selon les recommandations de la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance, les SAE travaillent avec le MSEJ à l'élaboration et l'analyse d'un jeu complet d'indicateurs de rendement. Ces indicateurs, qui seront déclarés publiquement au cours des prochaines années, fourniront des données et permettront d'accroître l'analyse, la responsabilisation et la transparence. Les SAE, en partenariat avec le gouvernement, mettent de l'avant un système de gestion du rendement qui permettra : la planification organisationnelle efficace, la surveillance de la gouvernance, l'amélioration des services et la déclaration publique des résultats. Bien que le travail soit en cours, pour que les indicateurs soient significatifs, le gouvernement doit donner son soutien en fournissant les ressources pour que chaque SAE puisse recueillir, analyser et déclarer ces mesures. Ce projet est lié stratégiquement à la mise en œuvre du Réseau d'information pour la protection de l'enfance (RIPE) par le gouvernement provincial. Le RIPE liera les données de toutes les SAE de l'Ontario et permettra d'apporter de nombreuses améliorations à l'analyse et à la gestion des résultats, tant à l'échelle communautaire que provinciale.

Main d'œuvre saine

Plus de 8 000 professionnels travaillent dans le secteur du bien-être de l'enfance. Leur dévouement et leur passion sont une dimension essentielle à la viabilité du secteur. Au cours de la dernière année, les SAE ont travaillé avec leurs syndicats afin de mener une étude approfondie sur la sécurité des travailleurs dans le cadre de la prestation des services du bien-être de l'enfance. Des problèmes de sécurité importants ont été cernés, et les parties ont uni leurs efforts pour analyser les pratiques et élaborer des recommandations afin de garantir une main d'œuvre forte et saine. Alors que certaines recommandations nécessitent une action à l'échelle locale, la plupart d'entre elles se situent à l'échelle du système et nécessiteront le soutien du gouvernement ainsi que les ressources adéquates pour que le personnel du secteur du bien-être de l'enfance dispose de normes de sécurité élevées.

Modèle de financement approprié

Un nouveau modèle de financement des SAE a été mis en place en 2013. Bien que ce modèle réponde aux besoins de financement de nombreuses collectivités, il a des limites dans certaines collectivités et ces limites peuvent avoir une incidence sur la sécurité et le mieux-être des enfants. On doit examiner le nouveau modèle de financement afin de s'assurer qu'il a l'effet visé et qu'il améliore la viabilité du secteur au lieu de contribuer à des effets négatifs involontaires. Les premières indications sont que le modèle pourrait ne pas régler les problèmes dans les agences et les collectivités nordiques. Plus les SAE sont géographiquement dispersées et éloignées et travaillent dans des communautés qui sont plus fragilisées, où les territoires sont vastes, plus une structure de services sociaux exhaustive est nécessaire pour aider à appuyer le mieux-être des

enfants et des familles. Il existe aussi d'autres défis, comme le recrutement et la rétention de personnel qualifié ainsi que les coûts excessifs de transport pour servir les enfants et les familles. D'autres populations particulières comme la population francophone de l'Ontario peuvent aussi ne pas être servies adéquatement par le modèle de financement actuel.

Soutiens communautaires

Pour que le secteur du bien-être de l'enfance continue à fonctionner efficacement, on doit disposer de services sociaux communautaires pour ajouter au travail de protection de l'enfance. Le manque de services suffisants se traduit par des retards importants dans l'aide nécessaire pour assurer la santé, la sécurité et l'intégrité des familles et accroît les risques que des enfants et des familles passent entre les mailles du filet. Cela peut aussi signifier qu'une famille s'enfoncé davantage dans le système du bien-être de l'enfance. De longs délais d'attente pour les services de santé mentale aux enfants, des services de toxicomanie limités, l'accès limité à des services de soutien relatifs à la violence familiale, ainsi que le manque de logement public, sont des exemples de situations qui ont une incidence sur la capacité de l'ensemble de la communauté d'assurer l'épanouissement des enfants et des familles.

Qu'est-ce qui doit être fait?

Des investissements stratégiques et appropriés doivent être faits dans les aspects cernés. Cela permettra au secteur de bâtir un système responsable, transparent, efficace et viable qui est appuyé par les autres services à l'enfance et sociaux et contribue à appuyer ces derniers. Sans les soutiens législatifs, financiers, de dotation en personnel et communautaires appropriés, le système du

bien-être de l'enfance ne sera pas en mesure de répondre aux besoins de ses diverses populations. Les stratégies à court terme et le financement fragmenté ne tiennent pas compte de la réalité démographique de l'Ontario et n'offrent pas d'assise stable pour un service aussi essentiel.

Recommandations

- Continuer d'appuyer les conseils d'administration des SAE en offrant à leurs membres de la formation en gouvernance améliorée ainsi qu'en leur procurant la protection de responsabilité dont bénéficient les membres du conseil d'autres organismes communautaires.
- Corriger les conséquences involontaires du modèle de financement, qui pourraient compromettre la capacité des agences d'offrir les services nécessaires ainsi que d'effectuer une planification financière saine et pluriannuelle.
- Investir dans élaboration accrue d'indicateurs de rendement et du RIPE ainsi que s'assurer que les SAE ont les ressources nécessaires pour recueillir les données et analyser l'information.
- Appuyer le système du bien-être et les agences locales afin de régler les problèmes de sécurité auxquels font face les intervenants en protection de l'enfance dans leur travail quotidien avec les enfants et les familles.
- Restructurer le système pour se concentrer sur les soutiens aux agences du Nord ainsi qu'aux agences autochtones et des PNMI, incluant une stratégie nordique et des soutiens au processus de délégation.
- Continuer à créer des ressources communautaires dans des domaines comme la santé mentale des enfants, le traitement de la toxicomanie et les initiatives de prévention de la violence familiale.

Certaines SAE de l'Ontario sont agréées et financées pour offrir de multiples soutiens aux familles et aux enfants, qui dépassent la protection de l'enfance. Cela peut inclure du soutien en santé mentale des enfants, du soutien au développement ou du counseling. Les agences offrant ces soutiens additionnels peuvent être des organismes mixtes qui ont fusionné avec d'autres services sociaux pour offrir du soutien aux familles en un même endroit. D'autres finissent par offrir plus de services que ceux pour lesquels elles sont financées et mandatées en raison de l'absence de soutiens communautaires. Parfois, ces SAE reçoivent du financement du gouvernement pour offrir ces services additionnels, à partir de budgets particuliers au service offert. Dans d'autres cas, les SAE travaillent avec la communauté pour obtenir des dons et du financement afin d'offrir ces soutiens.

Agences multiservices

Partenaires communautaires

Une équipe d'organismes et de personnes travaille dans chaque communauté pour assurer la santé, la sécurité et l'intégrité des enfants et des familles. Les SAE travaillent avec une vaste gamme de fournisseurs de services et de partenaires pour assurer l'intégrité des familles et la sécurité des enfants. Les partenaires incluent, mais sans s'y limiter :

- Police
- Écoles et enseignants
- Santé publique
- Santé mentale des enfants et des adultes
- Pompiers
- Services de prévention de la violence familiale
- Centres culturels et religieux
- Groupes d'établissement des nouveaux arrivants
- Services en toxicomanie
- Programmes de logement

Bien que chacun de ces organismes offre un service précieux distinct, ils ne fonctionnent pas en vase clos. Les organismes offrant des services visant à assurer la sécurité des enfants et des familles se soutiennent mutuellement pour accomplir le meilleur travail possible afin de favoriser et de maintenir la sécurité.



Conclusion

Les priorités et les recommandations exposées dans le Rapport du bien-être de l'enfance 2014 exhortent le gouvernement et le public à appuyer l'amélioration continue du système qui protège les membres les plus vulnérables de nos communautés. Bien qu'il y ait eu des changements importants dans le secteur, il existe toujours des aspects prioritaires qui nécessitent l'attention. Les familles ont besoin de plus de soutien; les jeunes ont besoin de protection; les enfants et les jeunes ont besoin de familles permanentes; les communautés autochtones et des PNMI doivent être en mesure de définir ce dont elles ont besoin pour assurer la sécurité de leurs enfants et leurs familles. Cela nécessite que des soutiens soient en place pour continuer d'élaborer un système du bien-être de l'enfance viable, responsable et transparent qui peut s'adapter et répondre aux besoins de la population diversifiée de l'Ontario.

Les six priorités exposées dans le présent rapport fournissent une orientation de départ des changements. Elles mettent l'accent sur les failles et les problèmes qui ont été cernés non seulement par les SAE, mais par les communautés qu'elles servent ainsi que les partenaires de services sociaux avec lesquels elles travaillent afin de créer un filet de sécurité pour les familles et les enfants de l'Ontario. Les priorités mettent en lumière le besoin d'une stratégie exhaustive visant à aborder l'évolution du secteur – non seulement de s'attaquer à la situation actuelle, mais aussi de voir le cours futur de l'évolution. Les SAE font les demandes suivantes au gouvernement :

- **Appuyer les familles pour protéger les enfants au domicile.** Continuer de mettre l'accent sur l'engagement précoce avec les familles ainsi que de faire des investissements additionnels pour appuyer les services sociaux, de sorte qu'ils soient disponibles afin d'aider à prévenir l'aggravation des problèmes familiaux au point

où les préoccupations relatives à la protection des enfants augmentent.

- **Hausser l'âge de protection à 18 ans.** Réviser les lois afin de permettre aux agences du bien-être de l'enfance de l'Ontario de protéger les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans, en amenant l'âge de protection au même niveau que le reste du Canada.
- **Élargir les programmes de subvention afin de donner à tous les enfants et jeunes la chance de s'établir dans une famille permanente.** Étendre un programme de subventions provincial uniforme, qui appuie tous les enfants et jeunes jusqu'à l'âge de 21 ans, afin d'offrir la meilleure possibilité d'obtenir des familles permanentes.
- **« Rester » – changer la culture de la prise en charge de sorte que les jeunes restent au domicile familial jusqu'à la fin de leurs études.** Moderniser la politique de prestation de services aux jeunes, en leur offrant les mêmes possibilités et soutiens que leurs pairs non pris en charge.
- **Appuyer un programme de services du bien-être de l'enfance viable aux Autochtones et aux PNMI définis par ces communautés.** Concrétiser le droit des communautés autochtones et des PNMI de déterminer et d'offrir les services à leurs propres personnes ainsi que reconnaître et aborder les besoins spécialisés de ces communautés.
- **Continuer d'élaborer un système du bien-être de l'enfance viable, responsable et transparent.** Fournir le soutien et les ressources pour créer des modèles de gouvernance solides, poursuivre l'élaboration d'un système de mesure du rendement, renforcer les pratiques en ressources humaines, garantir un modèle de financement sain ainsi qu'aligner et financer les services sociaux aux enfants et aux familles.



Il est temps d'agir sur ces priorités. Les enfants, les jeunes et les familles qui comptent sur nos services méritent d'avoir un système viable en amélioration continue qui les protège et défend leurs besoins.

